



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'O.S.C.E

**Session de travail 1 : libertés fondamentales I, y compris la liberté d'expression
(lundi 21 septembre 2015)
Intervention de la délégation française**

Je m'associe à la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter des éléments à titre national.

1- Le 7 janvier dernier, au cœur de Paris, deux terroristes ont attaqué à l'arme lourde le siège du journal Charlie Hebdo. Ils ont assassiné douze personnes et en ont blessés onze autres. En s'attaquant à cette rédaction, les terroristes n'ont pas seulement tué des personnes. Quand un journaliste est assassiné, c'est la liberté d'expression qui est attaquée.

Les journalistes tués le 7 janvier ne sont, hélas, pas les seuls journalistes à être tombés pour cette cause dans l'espace OSCE. Les nombreux communiqués de la Représentante pour la liberté des média le montrent : le défi de la protection des journalistes reste à relever. Il est de la responsabilité première des gouvernements de protéger les journalistes, et de leur permettre d'accomplir leur travail sans entrave et de façon indépendante. Cela passe notamment par la lutte contre l'impunité pour les auteurs de violences. Les Etats doivent systématiquement enquêter, appréhender et juger les responsables. Actuellement, 90 % des meurtres de journalistes restent impunis, ce qui favorise de nouvelles violences. La Cour pénale internationale peut aussi jouer un rôle. Au titre des conventions de Genève, les journalistes sont des civils. Leur assassinat peut donc constituer un crime de guerre en vertu du Statut de Rome.

2- Dans notre région comme à travers le monde, les violences contre les journalistes ne se limitent pas aux situations de conflits armés. La majorité des persécutions se produisent dans des pays en paix, bien souvent lorsque les journalistes enquêtent sur des cas de corruption ou de crime organisé. L'indépendance de la presse doit être garantie face aux influences, aux pressions, au pouvoir. Le principe de confidentialité des sources doit être pleinement respecté. Une presse libre, indépendante et impartiale constitue un fondement essentiel des sociétés démocratiques.

3- Le conseil de sécurité des Nations Unies a adopté le 28 mai dernier la résolution 2222 qui constitue une nouvelle avancée pour la reconnaissance du rôle fondamental des journalistes, hors ligne et en ligne, et la nécessité de protéger leur travail. Nous, Etats participants de l'OSCE, devons aussi être à la hauteur de ce défi. Il est de notre responsabilité commune d'actualiser nos engagements pour protéger cette liberté d'expression qui a été chèrement acquise et proclamée par nos prédécesseurs dès l'origine de notre organisation. La conférence organisée en juin dernier à Belgrade sur la protection des journalistes constitue un premier pas sur lequel il faut capitaliser.

J'aimerais pour finir citer le Président de la République, François Hollande, à l'occasion du 70e anniversaire de l'Agence France Presse, le 19 janvier 2015 : « Il ne s'agit pas de dicter aux autres ce qu'ils doivent penser mais simplement de faire respecter ce qui est pensé, ce qui est exprimé, ce qui est dit librement »./.